## Nouvelles grilles de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> mai 2022 : 12 échelons de catégorie C et B au SMIC! Augmentation du point d'indice, l'urgence absolue! Mobilisons-nous le 1<sup>er</sup> mai !!!

Il y a urgence à augmenter massivement nos salaires par la revalorisation du point d'indice! Nous annoncions en octobre 2021 des mesures salariales très insuffisantes prévues par le gouvernement pour 2022, voir ICI.

En raison de l'inflation, le gouvernement doit augmenter le niveau du SMIC pour la 3<sup>e</sup> fois en 7 mois !

Le minimum de traitement de la Fonction Publique passera donc au 1<sup>er</sup> mai 2022 de l'indice majoré 343 à 352, soit 1 649,48 euros brut mensuel, comme le précise le décret publié mercredi 20 avril 2022 : <u>Décret n°</u> 2022-586 du 20 avril 2022.

Les 7 premiers échelons du C1, les 3 premiers échelons de C2 et les 2 premiers échelons de la catégorie B sont désormais tous au même indice majoré 352 : tous au SMIC !!!

Le gouvernement et la Ville de Paris mènent les mêmes politiques de régressions sociales à l'origine de la baisse continue du pouvoir d'achat des agent.es de la Fonction Publique.

Le gouvernement porte la responsabilité du gel de la valeur du point et du tassement des grilles indiciaires toujours plus proches du SMIC en catégorie C, B et même A...

La Ville de Paris porte la responsabilité de la baisse du nombre annuel de promotion de grade (en n'appliquant pas les ratios promus/promouvables à 100% que nous réclamons), de régimes indemnitaires insuffisants et ce particulièrement pour les filières féminisées, de la rémunération des vacataires au minimum légal...

Faisons-nous entendre le 1<sup>er</sup> mai à l'appel de syndicats et d'organisations de la jeunesse :

1er mai 2022 : plus que jamais mobilisé-es pour nos revendications

Agent.es de la Fonction publique : mobilisé.es ensemble le 1er mai!